



Lettre d'information N°47 - Mars 2017

Immobilier d'entreprise et ATAWAD

1

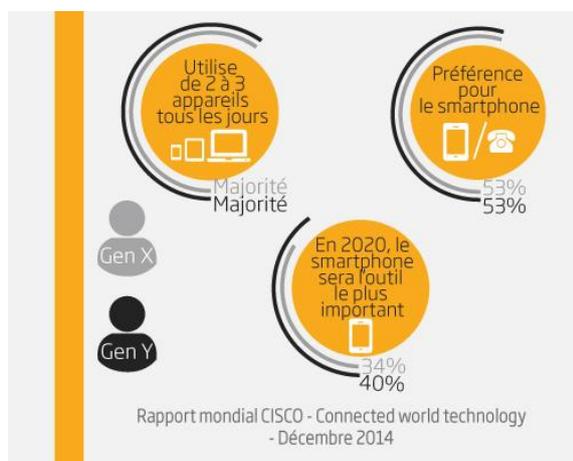
ATAWAD est un acronyme proposé par le consultant Xavier DALLOZ (*lire en note 1*) pour désigner l'expression anglo-saxonne : « *any time, anywhere, any device* » qu'on peut traduire par « *n'importe quand, n'importe où et avec n'importe quel moyen* ». Elle symbolise la possibilité de se connecter quel que soit le lieu, quel que soit le moment, et quel que soit le support ou terminal utilisé. L'expression prend acte de la mobilité croissante des personnes et de la quasi-ubiquité rendue possible par les technologies de l'information non filaires, d'où l'expression de « *mobilité* » combinant les deux notions.

Lors d'un récent colloque sur « *agilité, culture, générations, mutations et talents* », l'Institut de l'Esprit de Service (IES- *lire en note 2*) a interrogé des décideurs sur l'engagement entre vie personnelle et professionnelle de leurs collaborateurs.

Ceux-ci rapportent que le sujet est générationnel et qu'il est en train de modifier profondément les modalités de travail. En effet, au-delà des générations « X » ou « Y », on assiste à l'émergence d'une catégorie de collaborateurs qui se sont appropriés les codes du digital en même temps que tous les outils de la mobilité. Ces personnes connectées le sont dans leur vie privée par leurs modes de consommation de produits et de services, dans l'utilisation des réseaux sociaux et des forums et, par voie de conséquence, elles ont cette même exigence dans leur vie professionnelle avec une connexion possible à tout moment, en tout lieu et sur tout type de terminal.

A l'évidence, ces exigences sont un défi pour l'entreprise traditionnelle, sur la notion de temps de travail (en respectant les limites légales), sur l'accessibilité des systèmes sur des horaires étendus (voire en 24h/24 et 7j/7) et avec ses propres outils personnels selon le principe du BYOD (« *Bring Your Own Device* »).

Ces sujets posent le problème d'une sécurisation accrue et étendue des informations à caractère professionnelles sur l'ensemble des terminaux du marché, du PC fixe au bureau, jusqu'aux lunettes connectées en passant par le PC portable, le smartphone, la tablette ou même la montre connectée. Selon un rapport mondial rédigé par CISCO en 2014, 53% des personnes ont une préférence pour le smartphone. Et depuis, les collaborateurs connectés en permanence n'ont fait qu'amplifier cette tendance.



Avec un degré variable suivant leur ancienneté et leur secteur d'activité, toutes les organisations et toutes les entreprises sont donc dès maintenant confrontées à la transformation digitale qui les pousse à revoir leur modèle de création de valeur ajoutée commerciale en produits ou services, voire à repenser leur business model et leur positionnement sur leur marché.



Naturellement, ce changement de paradigme entraîne un bouleversement dans les organisations et les méthodes de travail, dans les pratiques managériales, le partage des informations, le pilotage des ressources humaines et dans le degré d'engagement des collaborateurs vis-à-vis de leur employeur en général et de leur N+1 en particulier.

L'ensemble de ces sujets impacte déjà, et modifiera de plus en plus, la performance globale des organisations et des entreprises. L'IES rappelle que la pertinence de leur mise en œuvre va optimiser les forces de production de produits ou de services et donnera un avantage compétitif déterminant aux acteurs qui réussiront cette révolution numérique. De plus en plus puissants et répandus, les outils connectés envahissent les bureaux, souvent en raison de la pression des employés, notamment suivant le principe du BYOD accepté - ou non - par leur hiérarchie.

Ainsi ces terminaux mobiles, très souvent de dernière génération, accompagnent les professionnels dans leurs déplacements et leur permettent d'accéder au cloud de l'entreprise, souvent par le biais d'applications dédiées. Parallèlement, le WiFi partout accessible dans les lieux publics, le déploiement progressif de la 4G et l'arrivée de la fibre à leur domicile ne font que renforcer leurs comportements ATAWAD tant professionnels que personnels.

Selon un sondage IPSOS-SFR Business Team réalisé en 2016 auprès des décideurs informatiques, à la question « *Diriez-vous que les entreprises françaises ont actuellement à mener une révolution numérique qui touche leurs processus, leur organisation et leur manière d'aborder leur marché ?* », 77 % des sondés ont répondu oui. Ces responsables informatiques citent le plus souvent (38% des réponses) l'ATAWAD comme l'illustration la plus marquante de cette (r)évolution.

Soit, convenons que le phénomène est réel et irréversible. Mais qu'en pense les dirigeants, ou si leur entreprise ou leur organisation en comprend un(e), leur directeur immobilier et/ou des services généraux ?

Faut-il adapter l'environnement de travail à la demande ATAWAD ?

Sauf si :

- votre organisation ou votre entreprise est soumise à des règles de confidentialité légales et drastiques (ex : défense, diplomatie ou recherche),
 - elle fournit déjà des terminaux connectés autant puissants que cryptés et utilisables à l'extérieur,
 - imaginer que votre force de persuasion (ex : note de service, policy corporate signée ou autre contrainte administrative) soit indéfectible et que vous pourrez sanctionner, voire virer, tout contrevenant,
- vous allez avoir du mal à empêcher que vos collaborateurs utilisent leurs terminaux personnels dans le cadre de leur travail, lesquels sont souvent plus « *up-to-date* » que ceux que vous leur fournissez et plus ergonomiques, au moins de leur point de vue.

Si vous vous reconnaissez dans ce cas, ne luttez pas. C'est du temps et de l'argent perdu. Proposez plutôt de mettre à disposition de tous (*lire en note 3*) vos collaborateurs des terminaux mobiles connectés (plusieurs modèles de PC portables, de MacBook, de smartphones et de tablettes, voire de montres) de dernière génération supportant les applis dont votre entreprise a besoin, permettant l'accès sécurisé à son réseau et au Cloud et disposant de l'espace mémoire suffisant pour qu'ils puissent y installer les applis qu'ils veulent.

Quand j'écris « *tous* », je ne cite pas seulement ceux naturellement appelés à travailler à l'extérieur de l'entreprise (commerciaux, experts, consultants et dirigeants) mais aussi tous ceux qui, hormis pour y venir et en partir, ne sont pas censés la quitter en cours de journée (DRH, achats, méthodes, comptabilité et autres service-supports).

Et enclenchez l'adaptation des espaces de travail à cette « *mobilité* » permanente, choisie plutôt que subie, en :

- revoyant tous vos processus de création de valeur,
- identifiant les risques d'intrusion informatique ou de pertes de données,
- multipliant les lieux d'échange à l'intérieur de l'entreprise,



- permettant aux nomades, ou à ceux pour qui le télétravail est possible, le co-working (*lire en note 4*),
- repensant le « *juste nécessaire et suffisant* » en matière de locaux et bureaux, notamment privés.

Conclusion

Tout en respectant les règles légales (*lire en note 5*), vous avez tout intérêt à dépenser dans la mobilité de vos collaborateurs, sans oublier de donner les moyens d'accompagner celle-ci en direction de votre DSI (*lire en note 6*) ou de votre prestataire si cette fonction est externalisée.

Les surcoûts engendrés seront largement compensés par :

- une productivité améliorée,
- une attractivité de l'entreprise renforcée,
- l'attachement à celle-ci conforté,
- et une économie sensible de vos coûts fixes immobiliers.

Si cette note d'information succincte éveille des attentes ou des questions au sein de votre entreprise ou de votre organisation, DCR Consultants se tient à votre disposition pour accompagner votre réflexion vers ce que le marché attend et ce qui pourrait vous être profitable.

Cordiales salutations.

Denis CHAMBRIER
Gérant & Consultant Senior
denis.chambrier@dcr-consultants.fr

Note N°1 : www.dalloz.com/XDC/present.html

Note N°2 : www.institutespirtservice.com/La-vague-du-siecle-s-amplifie-Publication_a65.html

Note N°3 : www.lemonde.fr/emploi/article/2017/01/23/les-nomades-du-numerique-conjuguent-aventure-et-travail_5067410_1698637.html

Note N°4 : Lettre DCR N°41 > www.dcr-consultants.fr/telechargement/lettre_info41_sept2016.pdf

Note N°5 : http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/l-entreprise-peut-surveiller-l-internet-de-son-salarie-a-certaines-conditions_1753292.html

Note N°6 : Dir. des Systèmes d'Information > www.bestpractices-si.fr/publications/analyse/de-dsi-a-consultant-le-parcours-du-combattant